

Saint-Claude, le 23 mars 2026



CONVOCATION

Le Conseil Municipal se réunira le

VENDREDI 27 MARS 2026 À 15H

SALLE D'HONNEUR

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

(articles L.2121-7, L.2121-10 à L.2121-12, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal
2. Désignation du Secrétaire de séance
3. Election du Maire (article L.2122-7 du CGCT)
4. Détermination du nombre des Adjointes (article L.2122-2 du CGCT)
5. Election des Adjointes (article L.2122-7-2 du CGCT)

6. Lecture de la Charte de l'élu local (articles L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT)
7. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2026
8. Désignation d'un référent déontologue
9. Délégations du Conseil Municipal au Maire (article L. 2122-22 du CGCT)
10. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration

Le Maire,
Jean -Louis MILLET

